

## ANNEXE 2 - TARIFS H.T. DU SERVICE EAU

Prestations	Tarifs au 01/01/2008 € HT	Tarifs au 01/01/2009 € HT	Tarifs au 01/01/2018 € HT	Tarifs au 01/01/2021 € HT	Tarifs au 01/01/2022 € HT
<b>Facturation au m<sup>3</sup></b>					
◆ Eau (prix base)	0,95 €	1,00 €	1,03 €	1,03 €	<b>1,10 €</b>
◆ Redevance prélèvement (reversée à Agence de l'Eau du Bassin Rhin Meuse)	0,09 €	0,09 €	0,10 €	0,10 €	0,10 €
<b>Abonnement semestriel</b>					
◆ Calibre compteur 15 mm	8,50 €	8,50 €	9,00 €	9,00 €	<b>10,00 €</b>
◆ Calibre compteur 20 mm	9,00 €	9,00 €	9,50 €	9,50 €	<b>10,50 €</b>
◆ Calibre compteur 25 mm	12,00 €	12,00 €	13,00 €	13,00 €	<b>14,00 €</b>
◆ Calibre compteur 30 mm	13,00 €	13,00 €	14,00 €	14,00 €	<b>15,00 €</b>
◆ Calibre compteur 40 mm	18,00 €	18,00 €	19,00 €	19,00 €	<b>20,00 €</b>
◆ Calibre compteur 50 mm			27,00 €	27,00 €	<b>28,50 €</b>
◆ Calibre compteur 100 mm	50,00 €	50,00 €	52,00 €	52,00 €	<b>55,00 €</b>
<b>Prestations et interventions diverses</b>					
◆ Ouverture simple d'abonnement (frais d'accès au service - branchement en service - art. 21 et 23 du règlement)		15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
◆ Ouverture complète d'abonnement avec mise en service (ouverture du branchement - art. 21 et 23 du règlement) ou ouverture du branchement (art. 21 et 23 du règlement)			25,00 €	15,00 €	15,00 €
◆ Résiliation simple d'abonnement (branchement en service - art. 27 du règlement)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
◆ Résiliation complète d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau (art. 27 du règlement) ou fermeture (mise hors service) du branchement (art. 27 du règlement)			25,00 €	0,00 €	0,00 €
◆ Suspension provisoire de fourniture d'eau (art. 25 du règlement), comprenant la fermeture et la réouverture du branchement par le Service de L'Eau - l'abonnement est maintenu pendant les jours et heures ouvrés			15,00 €	15,00 €	15,00 €
en astreinte (hors jours et heures ouvrés)			35,00 €	35,00 €	35,00 €
◆ Frais de dossier pour l'individualisation de contrats d'abonnement en habitat collectif (art. 30.8 du règlement)			70,00 €	70,00 €	70,00 €
◆ Relevé itermédiaire de compteur (art. 16.2 du règlement) ou contrôle visuel du compteur (art. 17.2 du règlement)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
◆ Etalonnage compteur par un organisme agréé	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel	Au réel
◆ Modification du branchement existant (sous réserve d'acceptation par le Service de l'Eau)			Au réel	Au réel	Au réel
◆ Remplacement compteur eau ( <i>faute de l'usager</i> )	72,00 €	73,40 €	Au réel	Au réel	Au réel
◆ Réparation du branchement notamment suite à by-pass du compteur, intervention sur le réseau public ...			Au réel	Au réel	Au réel
◆ Forfait (part fixe) pour prélèvement d'eau frauduleux sur poteau incendie (art. 28 du règlement)			400,00 €	400,00 €	400,00 €
Consommation facturée au tarif du m3 en vigueur					
◆ Forfait (part fixe) pour prélèvement d'eau autorisé sur poteau incendie (art. 28 du règlement)			25,00 €	25,00 €	25,00 €
◆ Usage frauduleux de l'eau (sans compteur - Art. 5.6 du règlement)			2 m3 / jour (suivant tarif / m3 en vigueur)	2 m3 / jour (suivant tarif / m3 en vigueur)	2 m3 / jour (suivant tarif / m3 en vigueur)
Durée constatée entre la date d'achèvement du branchement et la date de constat de l'infraction par le service de l'eau					
<b>Branchements neufs</b>					
◆ Forfait branchement DN 25 ou DN 32 < 7 ml avec regard compteur	275,00 €	650,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	<b>1 550,00 €</b>
◆ Forfait ml supplémentaire (branchement DN 25 ou DN 32)			85,00 €	85,00 €	85,00 €
◆ Autre diamètre			Au réel	Au réel	Au réel
◆ Frais de dossier pour établissement d'un branchement d'eau (art. 5.2 du règlement)			0,00 €	0,00 €	0,00 €
◆ Modification aux dispositions arrêtées par le Service de l'Eau (sous réserve d'acceptation par le Service de l'Eau)			Au réel	Au réel	Au réel

2022		2023		2024		2025	
AERM / Département		AERM / Déptt		AERM / Département		AERM / Département	
1,10 €	132,00 €	1,12 €	134,40 €	1,15 €	138,00 €	1,17 €	140,40 €
0,10 €	12,00 €	0,10 €	12,00 €	0,10 €	12,00 €	0,10 €	12,00 €
10,00 €	20,00 €	11,00 €	22,00 €	12,50 €	25,00 €	14,00 €	28,00 €
(15 mm)	164,00 €	(15mm)	168,40 €	(15mm)	175,00 €	(15mm)	180,40 €
	<b>1,37 €</b>		<b>1,40 €</b>		<b>1,46 €</b>		<b>1,50 €</b>

Subvention Département = **respect 1.50 € ht / m3** à respecter minimum (hors redevance) incluant part fixe et variable sur la base d'une consommation de 120 m3

Subvention AERM = **respect 1.20 € ht / m3** à respecter minimum

**Il vaut mieux augmenter le prix de l'abonnement (harmonisation CC CVV, impact en cas de dégrèvement, source fixe de recettes...)**

**Le Département ne subventionne pas les canalisations ; seule intervention sur le forage (mais là il y a la DETR) !**

PRIX DE L'EAU - ATTENTION : HORS ASSAINISSEMENT				
2018	Coût annuel de l'abonnement HT	Coût du m3 d'eau HT	Coût du m3 d'eau HT Redevance AERM	Prix 120 m3 TTC
Void	19,62	1,27	0,100	238,00
Vignot	28,00	0,83	0,100	191,00
Commercy	30,00	1,42	0,070	265,00
Bar-le-Duc	30,00	1,80	0,060	315,00
Cl. en Argonne	80,00	1,59	0,060	341,00
<b>Vaucoeurs</b>	<b>18,00</b>	<b>1,03</b>	<b>0,100</b>	<b>206,00</b>
Gondrecourt	16,00	1,76	0,000	288,00
<b>2019 : enquête non diffusée par le Département ; possibles erreurs</b>	Coût annuel de l'abonnement HT	Coût du m3 d'eau HT	Coût du m3 d'eau HT Redevance AERM	Prix 120 m3 TTC
Void	19,62	1,27	0,100	241,00
Vignot	28,96	0,85	0,100	195,00
Commercy	31,64	1,49	0,070	275,00
Bar-le-Duc	30,00	1,79	0,070	295,00
Cl. en Argonne	80,00	1,60	0,070	323,00
<b>Vaucoeurs</b>	<b>18,00</b>	<b>1,03</b>	<b>0,100</b>	<b>206,00</b>
Gondrecourt	28,44	1,76	0,000	281,00

ASSAINISSEMENT		
2018	Part fixe	Part variable
	48,31	1,3700
	12,32	2,1800
	0,00	2,0800
	18,00	1,4400
	50,00	1,7000
	0,00	2,1800
	0,00	0,0000

ASSAINISSEMENT		
2019	Part fixe	Part variable
	48,71	1,3800
	13,12	2,2900
	0,00	2,1700
	18,00	1,4800
	50,00	1,7000
(depuis 2021)	10,00	2,2454
	0,00	0,0000

**Prix moyen de l'eau potable au 1er janvier 2019 :**

Source : Enquête 2019 du Département de la Meuse

Maxi : 2.69 €TTC / m3

Médian : 1.89 €TTC / m3

Mini : 1.20 € TTC / m3

Vaucoeurs : 1.72 € TTC / m3